

67255

Distr: LIMITEE
DEC/TRANSCOM/IA/1987/7
24 février 1987

FRANCAIS
Original ; ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième réunion du Comité de coordination
interinstitutions sur la Décennie des Nations
Unies pour les transports et les communications
en Afrique

Addis-Abeba, 6-9 mars 1987

LE SYSTEME REGIONAL AFRICAIN DE COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

1. L'année 1986 marque un tournant dans les efforts déployés par l'Afrique pour mettre en place un système régional de communications par satellite. Le mandat confié au Comité de coordination interinstitutions (CCII), à savoir superviser l'étude de faisabilité du système, a été entériné par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification à sa cinquième réunion tenue à Hararé (Zimbabwe) en mars 1986 lorsqu'elle a approuvé les recommandations du CCII sur le financement et la gestion du projet. Tout au long de l'année, le CCII a poursuivi ses efforts en vue du démarrage de l'étude de faisabilité. Il a tenu trois réunions au cours desquelles plusieurs importantes décisions ont été prises.

2. La onzième réunion, tenue à Addis Abeba en février 1986, a fait à la Conférence des ministres des recommandations ayant trait aux points suivants :

- i) admission du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comme dixième membre du CCII;
- ii) modalités, répartition des tâches et organisation du travail en vue de la réalisation de l'étude;
- iii) confirmation de la stratégie de mobilisation du financement du projet, c'est-à-dire principalement auprès des Etats africains et d'autres sources indépendantes de financement à des conditions non liées;
- iv) rôle des pays donateurs et des institutions de financement dans la réalisation de l'étude; et
- v) installation du Bureau du projet à Genève, au siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT), membre du CCII responsable de la coordination technique du projet.

3. A sa douzième réunion tenue à Addis-Abeba en juillet 1986, le CCII a revu le mandat du Bureau du projet, élaboré les définitions d'emploi du directeur et des experts principaux du projet et choisi la méthode de publication des vacances de poste. Une description du cadre institutionnel, de la stratégie et du calendrier des activités relatives à la réalisation de l'étude de faisabilité se trouve dans le document ATDC/87/No. 403-E présenté par l'UIT à la Conférence africaine sur le développement des télécommunications tenue en Tunisie en janvier 1987.

4. Les formalités de sélection du directeur et des experts principaux du projet ont été engagées à la treizième réunion tenue en novembre 1986 et ont été achevées en janvier 1987. Ont été retenus pour les trois postes principaux : A.O. Taylor (Directeur du projet), S. Malumbe (Expert principal en système de satellite) et M. Cherif (expert principal en systèmes terrestres de télécommunication). La mise en service du Bureau du projet est prévue pour mars 1987.

5. Pour ce qui est du financement, les crédits déjà mobilisés dépassent même le coût estimatif du projet, à savoir 6 millions de dollars. S'il est vrai qu'à l'heure actuelle seulement 600 000 dollars (soit 10 p.100) ont été effectivement fournis par le PNUD, l'UNESCO et l'UIT, les annonces de contributions suivantes ont été faites : prêt de 3 millions de dollars du Fonds africain de développement (FAD) contracté par le Zimbabwe; prêt de 500 000 dollars du FAD contracté par l'Ethiopie, 1,9 million de dollars du PNUD; 1 million de dollars de l'Italie (sous certaines conditions), 500 000 dollars (1 million de marks) de la République fédérale d'Allemagne (somme devant être versée après janvier 1987).

6. Ainsi, à la fin de 1986, le projet était prêt à démarrer. On espère que l'étude sera entièrement réalisée au bout de 18 mois après la date de démarrage. Par conséquent, si tout va bien, au moment où s'achèvera la Décennie (en 1988), les Etats africains auront pris la décision de mettre en place ou pas le système régional africain de communications par satellite.